



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E21759

VALABLE JUSQU'AU 02/09/2026

ÉDITÉ LE

17/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/03/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/03/1997
150 000

Raison sociale : SAS AVENIR METAL

2 ZA LES PRAIRIES
38290 FRONTONAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 97 B 00114 VIENNE 97 B 00114

Siret : 411 468 366 00033

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 81 03584

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320.250118

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320.250118

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 04 74 99 07 07

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.avenir-metal.com>

E-mail : contact@avenir-metal.com

Responsabilité légale :

THIBAUT RICHARD FINANCE (497 670 711) / MAELYS RICHARD FINANCE (884 227 364) / RICHARD THIBAUT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	27/06/2024
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	27/06/2024
3221	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	21/09/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	27/06/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	14/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.